



## Rupture de période d'essai

Par **Nonore**, le 11/10/2013 à 23:06

Bonjour,

Aujourd'hui, ma responsable m'a annoncée qu'elle me remplaçait par son ancienne apprentie du fait qu'elles avaient passé 4 ans ensemble et que des liens c'était créé.

Apparemment à la fin du contrat de celle-ci elle avait été mal renseignée auprès de la chambre des métiers et de sa comptable qui lui auraient assuré qu'elle payerais donc cette apprentie en brevet de maitrise beaucoup plus cher cette année étant donné que l'année précédente elle n'était qu'en brevet professionnel, a mon statut.

Elle avait donc décidé de se séparer d'elle.

Seulement cette semaine elle a appris que "sa copine" était dans un institut qui ne lui plaisait pas et qu'elle était rémunéré a peine plus que moi. Donc elle a décidé de mettre fin a mon contrat et donc j'étais censé travailler jusqu'à la fin de la periode d'essai (je pense). Mais elle m'a dit que je pouvais partir tout de suite. ne pouvant pas assuré devant mes cliente j'ai préféré partir. Elle m'a demandé de lui faire un papier attestant que j'étais parti ce jour a telle heure

qu'est ce que je peut faire ?

En attendant une réponse. Merci d'avance.

Par **loe**, le 12/10/2013 à 10:01

Bonjour,

Surtout ne faites pas le papier qu'elle vous demande !

C'est à elle de l'établir et de mentionner qu'elle vous licencie.

Est-ce dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ?

Par **P.M.**, le 12/10/2013 à 10:45

Bonjour,

Je ne comprends pas quelle était votre situation précise avant l'embauche pour justifier une période d'essai...

En tout cas, avant qu'une situation soit démêlée, vous n'auriez pas dû vous mettre en

abandon de poste car c'est ce qui risque de vous être reproché si vous n'avez aucun document prouvant que c'est l'employeur qui vous a demandé de partir...

Par **Nonore**, le **13/10/2013** à **19:59**

Bonjour, et merci pour vos réponses.

Je suis effectivement en apprentissage en classe de vrevet professionnel 1 ère année.

Malheureusement j'ai bien rédigé le papier qu'elle m'a demandé car elle m'a assuré que c'était pour éviter les problèmes en cas d'accident sur la route à mon départ.

Je suis très embêté par cette situation sachant que j'en connaît même pas les propos étant donné que je n'ai 18 ans. Je ne sais pas ce qui peut peut m'être reproché du fait que j'ai soit disant "quitté mon poste". Tout mon entourage me dit de l'appeler pour en savoir plus mais franchement le courage n'est pas parmi moi en ce moment =/ BELLE ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE!!

Par **P.M.**, le **13/10/2013** à **20:46**

Bonjour,

Mais vous ne précisez pas exactement ce qui était mentionné dans ce document et s'il est écrit de votre main...

Ce n'est pas par l'employeur que vous pourrez avoir les meilleures informations objectives...

Par **Nonore**, le **13/10/2013** à **21:03**

J'ai écrit très exactement ce qu'elle m'a demandé "je soussigné..... avoir quitté l'institut le vendredi 11 octobre 2013 a 14h pour cause de résiliation de contrat." Dans l'action j'ai pas cherché a comprendre. Mais après réflexion je me suis dit comme vous qu'elle pouvait décréter que c'est moi qui était partie. Mais il y a tellement de choses que j'aurais dû lui dire avant de partir et que je regrette. J'ai été bien trop gentille je n'ai pas protesté une seule fois =/

Par **P.M.**, le **13/10/2013** à **21:08**

Effectivement, ce que vous avez écrit n'est pas en votre faveur...

Vous pourriez seulement essayer de revenir sur cet écrit par lettre recommandée avec AR et retracer les événements qui vous l'ont fait rédiger dans la précipitation mais qu'il n'est pas question que ce soit vous qui êtes à l'initiative de la rupture...

Par **Nonore**, le **13/10/2013** à **21:15**

Et je dois l'envoyer à l'employeur?

Par **sarahwang**, le 14/10/2013 à 07:01

Est-ce que vous voulez avoir une silhouette idéale ? [parapharmacie](#)

Par **P.M.**, le 14/10/2013 à 11:36

Bonjour,  
Publicité qui n'a rien à faire sur ce forum, à éviter...

Par **P.M.**, le 14/10/2013 à 11:37

[citation]Et je dois l'envoyer à l'employeur?  
[/citation]  
Oui, bien sûr...

Par **Nonore**, le 15/10/2013 à 07:39

Merci beaucoup pour vos réponses, la lettre est prête à être envoyée.  
Cordialement

Par **P.M.**, le 15/10/2013 à 09:17

Bonjour,  
Il aurait été préférable de l'envoyer le plus tôt possible...

Par **Nonore**, le 15/10/2013 à 10:37

Bah cet à dire que sa s'est fait vendredi donc avant c'était un petit peu compliqué, d'autant plus que les petit bureau de poste ne sont pas ouvert le samedi =/

Par **P.M.**, le 15/10/2013 à 14:13

Mais nous sommes mardi, de toute façon, c'est fait maintenant...